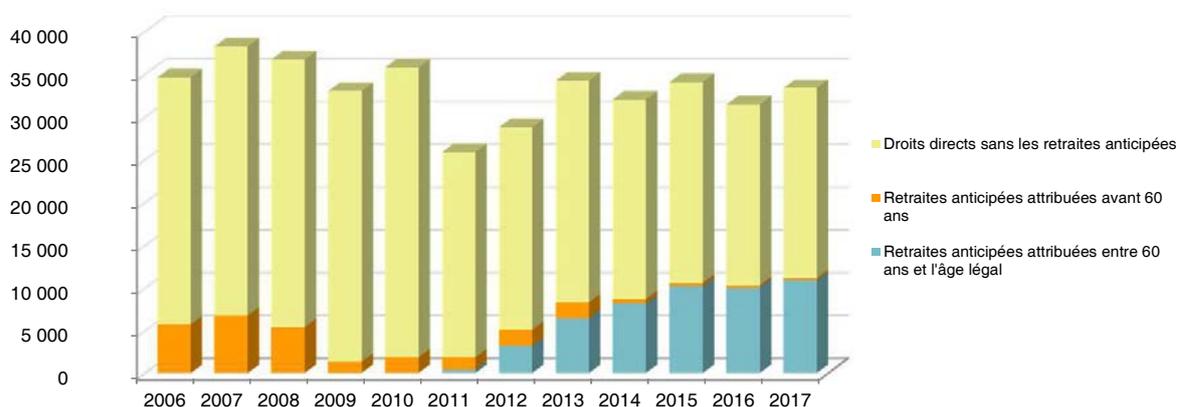




Retraités résidant en Carsat Bretagne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	17 092	24 029	41 121
Droits directs (retraites personnelles)	15 806	17 544	33 350
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 286	6 485	7 771
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	747	821	1 568

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 231	3 867	11 098
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,2 ans	72,8 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,0%	10,3%	9,2%
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,6%	8,5%	9,0%
Polypensionnés	51,1%	39,2%	44,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	295 542	405 735	701 277
Retraités percevant un droit direct seul	284 027	292 763	576 790
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 507	19 521	22 028
Retraités percevant les deux à la fois	9 008	93 451	102 459
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,0%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	63 604	27 789	91 393
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	733 €	596 €	654 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 148 €	980 €	1 062 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,0%	53,5%	39,5%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

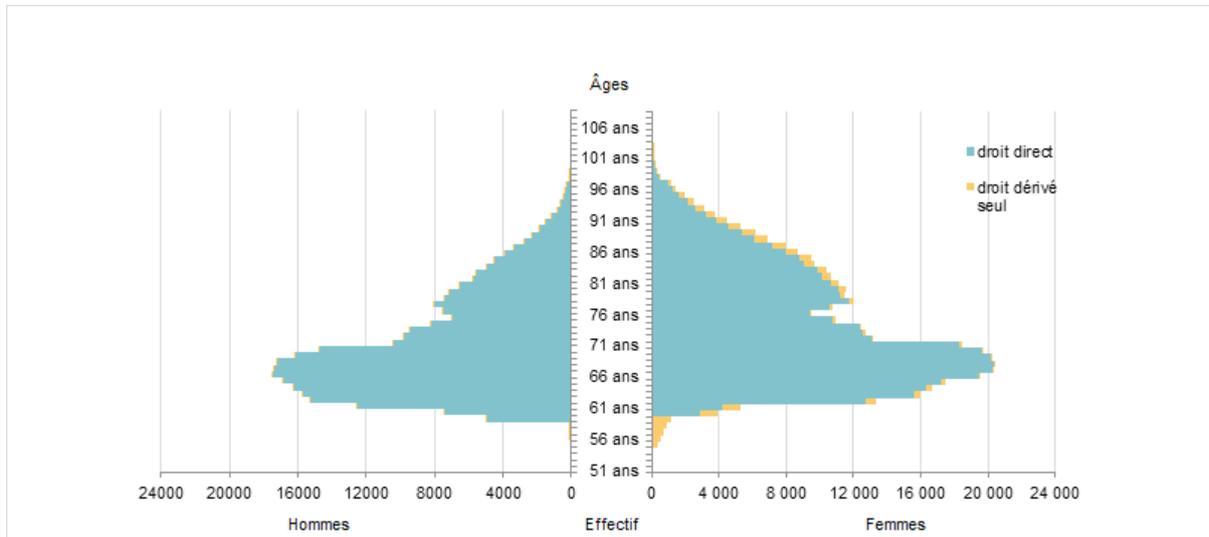
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

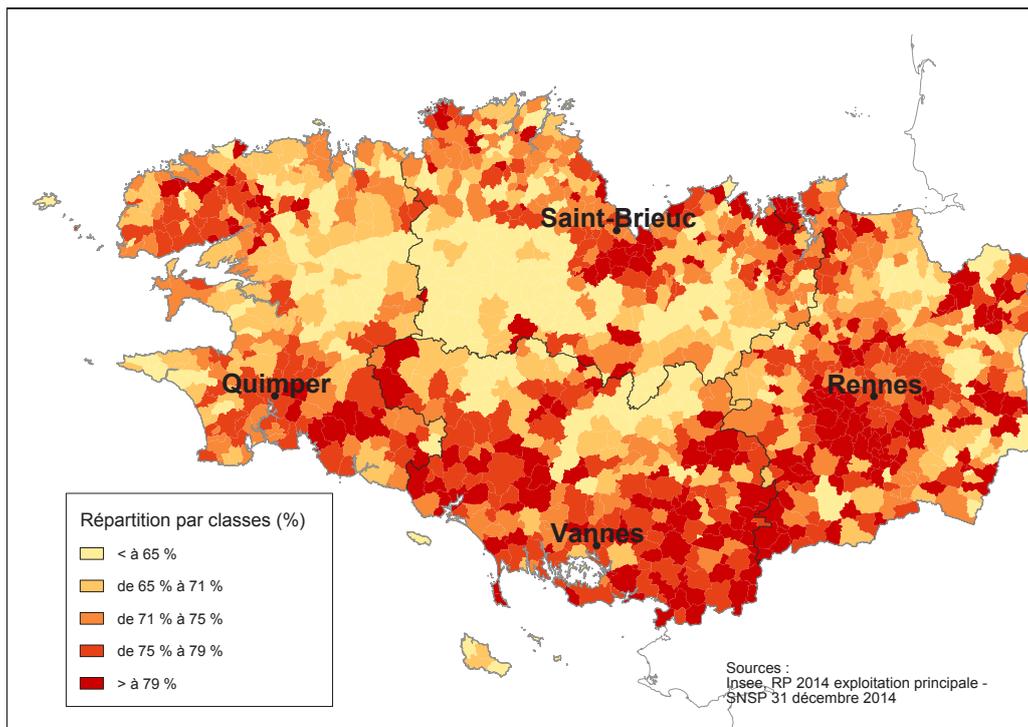
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne



Prestataires payés par la Carsat Bretagne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	50 321	71 499	121 820
29 - Finistère	70 920	105 674	176 594
35 - Ille-et-Vilaine	74 303	97 077	171 380
56 - Morbihan	61 771	85 639	147 410
Total Carsat Bretagne	257 315	359 889	617 204
Total hors Carsat Bretagne	9 945	13 408	23 353
Ensemble des prestataires	267 260	373 297	640 557

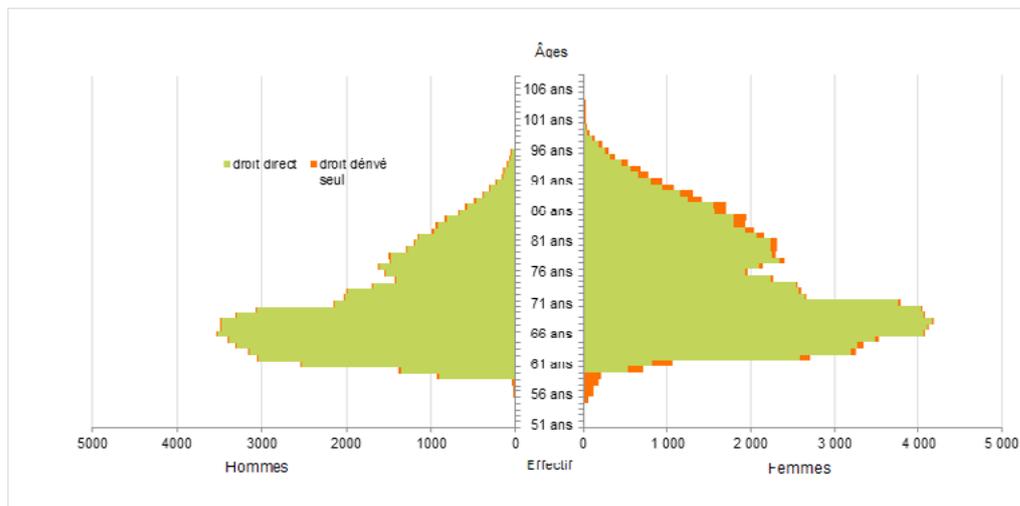


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 289	4 690	7 979
Droits directs (retraites personnelles)	2 990	3 361	6 351
Droits dérivés (retraites de réversion)	299	1 329	1 628
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	144	157	301
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 312	725	2 037
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,4 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,9 ans	72,8 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	51,8%	40,6%	45,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	59 787	82 586	142 373
Retraités percevant un droit direct seul	57 188	59 572	116 760
Retraités percevant un droit dérivé seul	576	3 896	4 472
Retraités percevant les deux à la fois	2 023	19 118	21 141
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 484	5 541	18 025
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	720 €	592 €	646 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 141 €	990 €	1 062 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,2%	51,7%	38,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

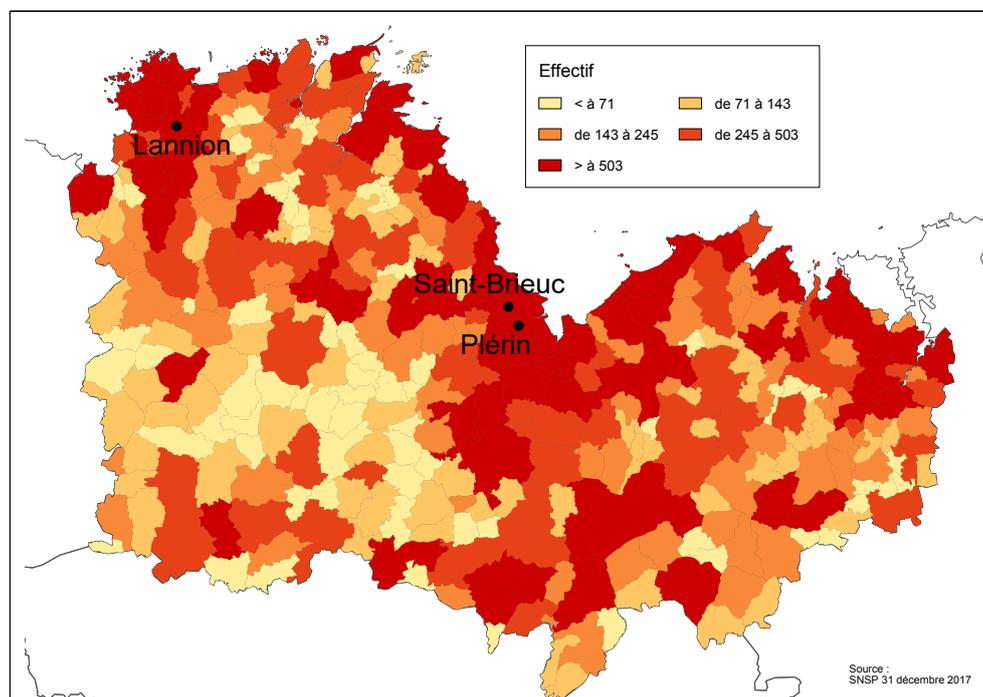
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de paiement (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Brieuc			
Nombre total de retraités	3 363	5 990	9 353
Retraités percevant un droit direct seul	3 212	4 102	7 314
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	220	237
Retraités percevant les deux à la fois	134	1 668	1 802
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	3,8%	4,0%
Lannion			
Nombre total de retraités	1 774	2 521	4 295
Retraités percevant un droit direct seul	1 724	1 800	3 524
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	110	118
Retraités percevant les deux à la fois	42	611	653
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	2,7%	2,8%
Plérin			
Nombre total de retraités	1 543	2 100	3 643
Retraités percevant un droit direct seul	1 506	1 542	3 048
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	63	68
Retraités percevant les deux à la fois	32	495	527
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,2%	1,7%	1,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

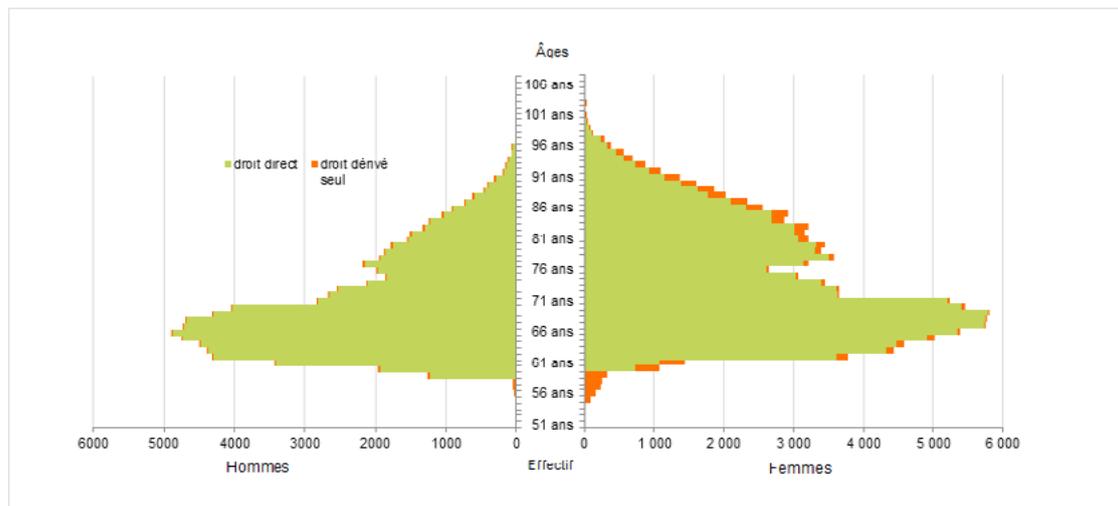


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 640	6 947	11 587
Droits directs (retraites personnelles)	4 311	5 073	9 384
Droits dérivés (retraites de réversion)	329	1 874	2 203
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	222	236	458
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 776	878	2 654
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,5 ans	62,2 ans
Droits dérivés	75,1 ans	72,8 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,1%	38,2%	45,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	79 954	116 324	196 278
Retraités percevant un droit direct seul	76 977	82 582	159 559
Retraités percevant un droit dérivé seul	734	6 111	6 845
Retraités percevant les deux à la fois	2 243	27 631	29 874
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	1,9%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 394	6 151	21 545
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	701 €	582 €	631 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 151 €	981 €	1 063 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,4%	55,9%	41,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

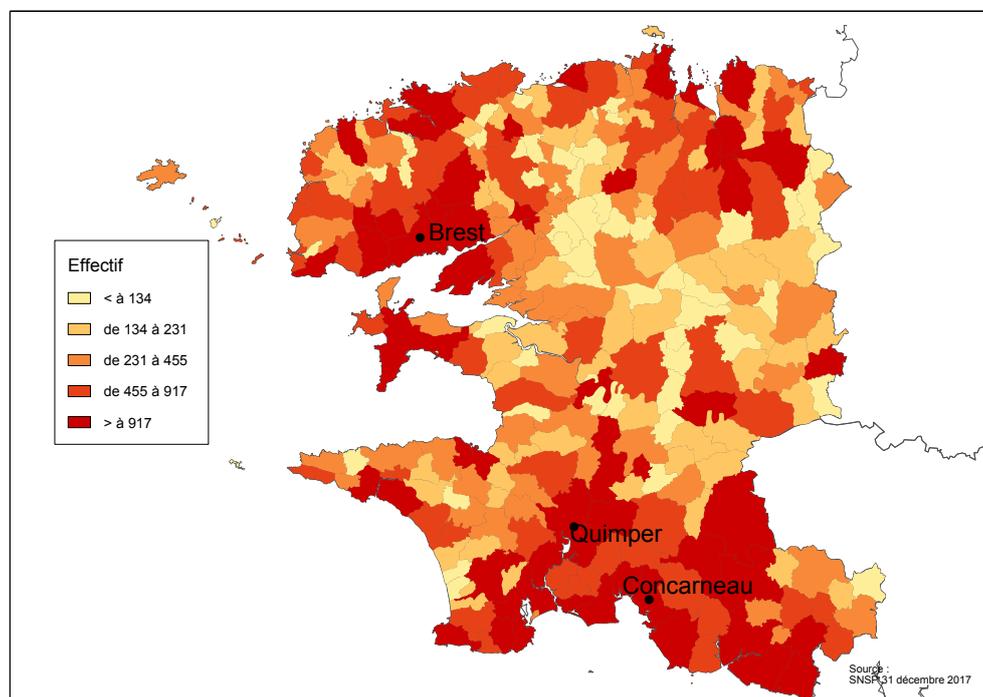
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brest			
Nombre total de retraités	8 492	14 567	23 059
Retraités percevant un droit direct seul	8 196	9 486	17 682
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	870	897
Retraités percevant les deux à la fois	269	4 211	4 480
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	3,8%	4,0%
Quimper			
Nombre total de retraités	5 062	7 974	13 036
Retraités percevant un droit direct seul	4 880	5 613	10 493
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	338	367
Retraités percevant les deux à la fois	153	2 023	2 176
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	2,7%	2,9%
Concarneau			
Nombre total de retraités	2 286	3 508	5 794
Retraités percevant un droit direct seul	2 219	2 410	4 629
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	156	168
Retraités percevant les deux à la fois	55	942	997
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	1,9%	1,9%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

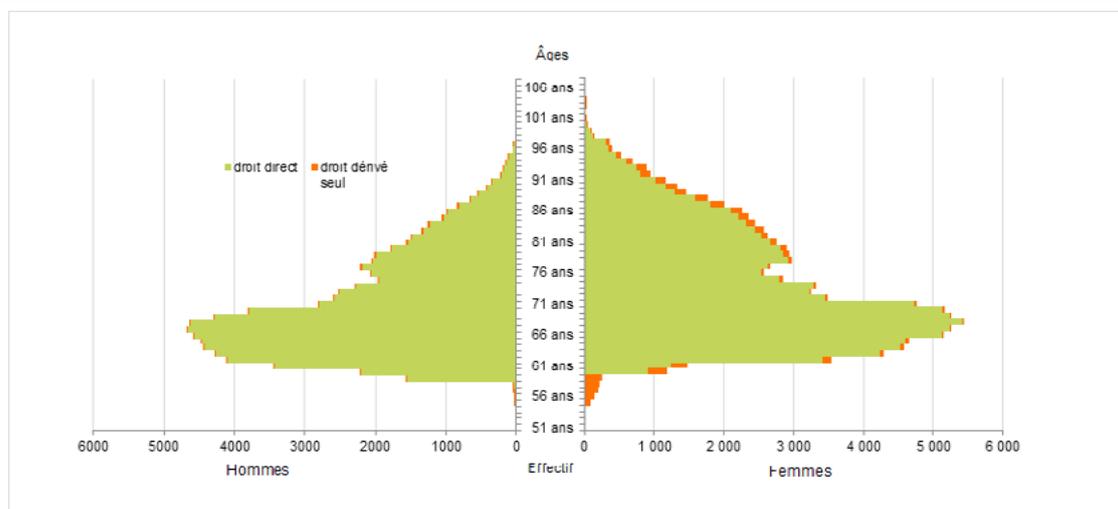


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 885	6 347	11 232
Droits directs (retraites personnelles)	4 530	4 709	9 239
Droits dérivés (retraites de réversion)	355	1 638	1 993
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	182	223	405
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 295	1 285	3 580
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,2 ans	61,9 ans
Droits dérivés	76,2 ans	73,1 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	47,2%	38,9%	43,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	80 346	105 644	185 990
Retraités percevant un droit direct seul	77 142	77 601	154 743
Retraités percevant un droit dérivé seul	632	4 550	5 182
Retraités percevant les deux à la fois	2 572	23 493	26 065
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	1,9%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	19 636	9 286	28 922
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,4 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	770 €	613 €	681 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 144 €	968 €	1 055 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,6%	52,7%	38,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

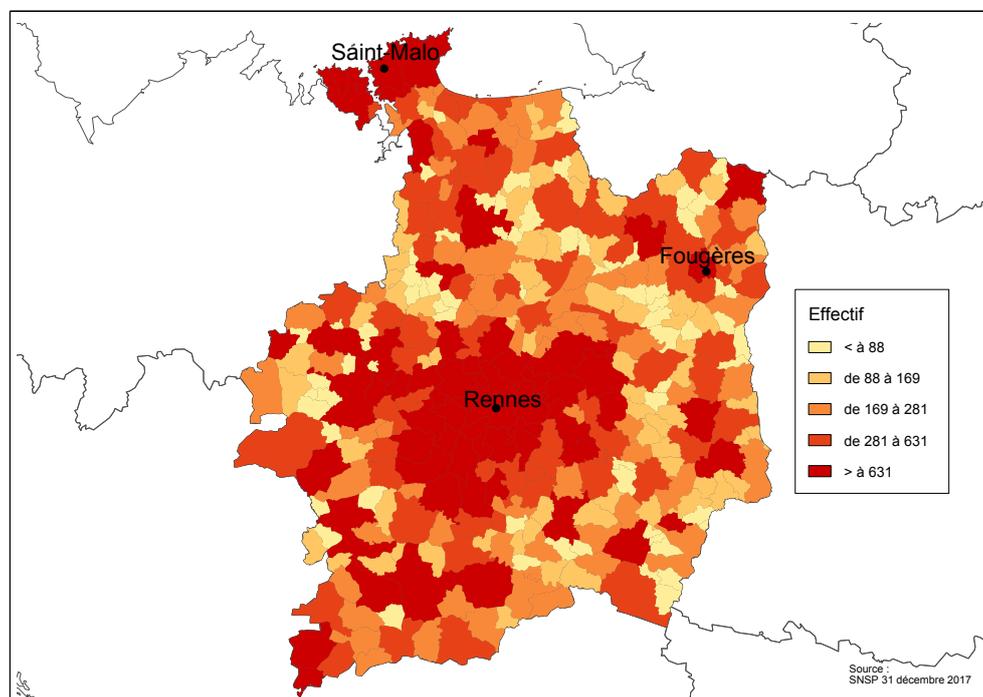
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rennes			
Nombre total de retraités	11 990	18 568	30 558
Retraités percevant un droit direct seul	11 625	13 594	25 219
Retraités percevant un droit dérivé seul	28	686	714
Retraités percevant les deux à la fois	337	4 288	4 625
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	3,3%	4,0%
Saint-Malo			
Nombre total de retraités	5 323	8 298	13 621
Retraités percevant un droit direct seul	5 144	5 764	10 908
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	371	391
Retraités percevant les deux à la fois	159	2 163	2 322
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,4%	3,0%	2,8%
Fougères			
Nombre total de retraités	2 115	3 351	5 466
Retraités percevant un droit direct seul	1 978	2 132	4 110
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	102	113
Retraités percevant les deux à la fois	126	1 117	1 243
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,1%	2,9%	2,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

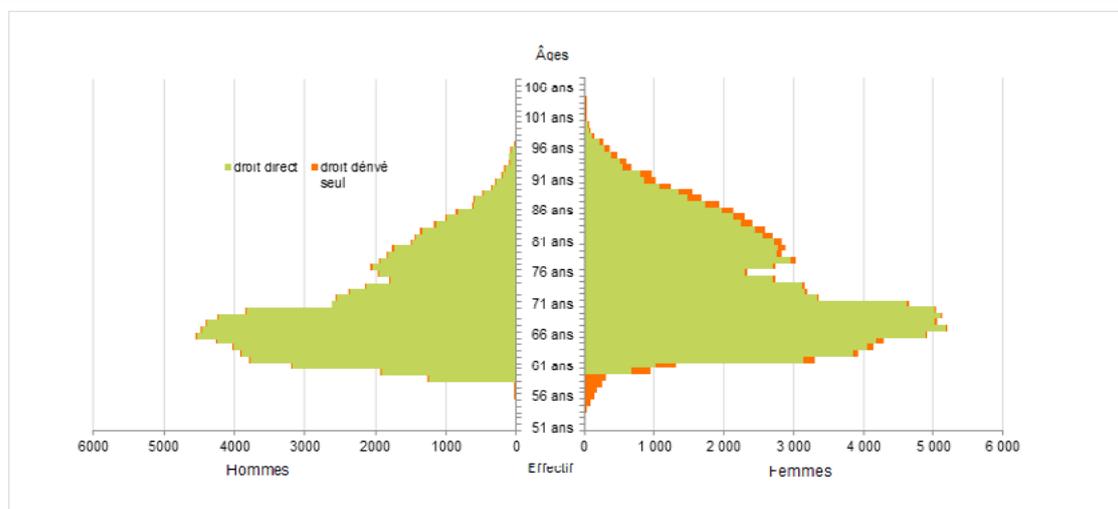


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 278	6 045	10 323
Droits directs (retraites personnelles)	3 975	4 401	8 376
Droits dérivés (retraites de réversion)	303	1 644	1 947
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	199	205	404
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 848	979	2 827
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,6 ans	72,5 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,0%	39,7%	46,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	75 455	101 181	176 636
Retraités percevant un droit direct seul	72 720	73 008	145 728
Retraités percevant un droit dérivé seul	565	4 964	5 529
Retraités percevant les deux à la fois	2 170	23 209	25 379
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,8%	2,0%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 090	6 811	22 901
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,4 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	737 €	596 €	656 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 155 €	986 €	1 071 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,9%	53,1%	39,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

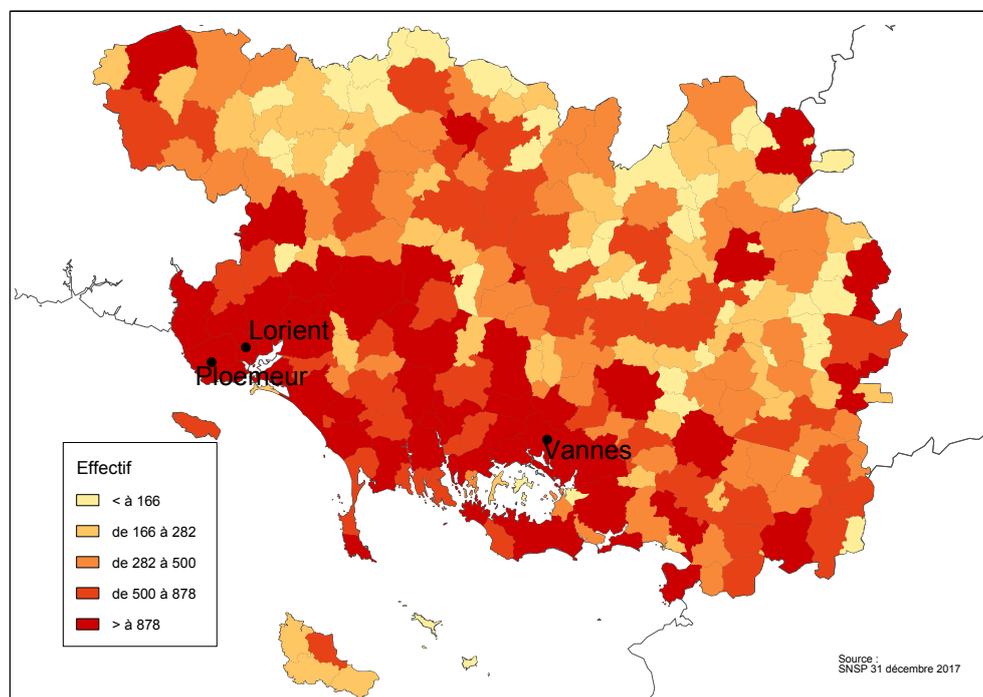
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de paiement (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vannes			
Nombre total de retraités	4 758	7 863	12 621
Retraités percevant un droit direct seul	4 632	5 815	10 447
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	326	346
Retraités percevant les deux à la fois	106	1 722	1 828
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	2,9%	2,9%
Lorient			
Nombre total de retraités	4 419	7 756	12 175
Retraités percevant un droit direct seul	4 273	5 148	9 421
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	410	426
Retraités percevant les deux à la fois	130	2 198	2 328
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,2%	4,3%	4,6%
Ploemeur			
Nombre total de retraités	2 406	3 043	5 449
Retraités percevant un droit direct seul	2 353	2 285	4 638
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	113	119
Retraités percevant les deux à la fois	47	645	692
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,2%	0,9%	1,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.